

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 21 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 21 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour :  
Nombre de voix contre : } Selon détails ci-dessous  
Nombre d'abstentions :

**Présents :** Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES  
**Excusés/pouvoirs :** Cécile LAPEYRE (pouvoir donné à MP. ROGOU), Frédérique PRAL (pouvoir donné à S. PATRAS), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à J. LAPEYRE)

**Secrétaire de séance :** Alain MANIVEL

**Objet : Désignation des représentants au sein du Comité Social Territorial**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.251-5 et L.251-6,  
**Vu** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
**Vu** le rapport de l'autorité territoriale,

**Considérant** la délibération n°2022-078 du conseil municipal du 12 juillet 2022 portant création au sein de la commune du Dévoluy d'un Comité Social Territorial, et fixant sa composition,

Il est proposé d'élire 4 membres au sein du conseil municipal afin de siéger dans ce comité comme titulaires ainsi que 4 suppléants.

Candidats proposés :

- Titulaires : Alexandra BUTEL, Alain MANIVEL, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Le conseil décide de procéder au vote par scrutin secret uninominal majoritaire.

- Sont désignés, à la majorité, membres titulaires au sein du Comité Social Territorial : Alexandra BUTEL, Alain MANIVEL, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES

- Suppléants : Jacqueline PUGET, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Marie-Jo CAYOL

Le conseil décide de procéder au vote par scrutin secret uninominal majoritaire.

- Sont désignés, à l'unanimité, membres suppléants au sein du Comité Social Territorial : Jacqueline PUGET, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Marie-Jo CAYOL

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ELIT** au sein du Comité Social Territorial :
  - Membres titulaires : Alexandra BUTEL, Alain MANIVEL, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES
  - Membres suppléants : Jacqueline PUGET, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Marie-Jo CAYOL
- **DIT** que Mme le Maire, Alexandra BUTEL, sera Présidente du Comité Social Territorial

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 30\_01\_2023  
Publié le : 30\_01\_2023  
Affiché le : 30\_01\_2023